

RENOUVEAU

**OSONS
LA COMMUNICATION!
LA TRANSPARENCE !
LE DÉBAT !**

LA RIGUEUR !

Editorial

Chères Dalhemoises, chers Dalhemois,
Tout d'abord, l'équipe de Renouveau vous présente ses meilleurs vœux pour 2018, que **cette année nouvelle vous apporte joie, santé et du Renouveau dans la politique communale.**



En effet, en 2018, se dérouleront les élections communales : à grand renfort d'articles de presse et d'invitations à la présentation de listes, les partis politiques dalhemois ont déjà commencé la campagne électorale sous des noms divers en supprimant les noms des partis traditionnels auxquels ils appartiennent pourtant encore. **Renouveau reste le seul mouvement citoyen et garde son nom et sa philosophie politique : communication, transparence, débat et rigueur.**

Cette année amènera **différents changements par rapport aux précédentes élections.** Nous en faisons état dans ces Renouvelles.

Nous vous expliquons **également comment et pourquoi les citoyens non belges de la commune peuvent et doivent voter.**

Suivant une tradition bien établie, nous vous donnons également **quelques nouvelles des décisions du Conseil communal.** Vous trouverez plus de détails sur notre site internet : <http://www.renouveau-dalhem.be>

Les Dalhemoises et Dalhemois qui ne disposent pas d'un accès à Internet peuvent contacter un de nos Conseillers pour obtenir une version papier des comptes rendus des Conseils.

Bonne lecture

France van Ellen- Hotterbeex
Présidente de Renouveau

Aan de Nederlandstaligen in onze gemeente: Indien U meer informatie wenst over Renouveau of over de komende gemeenteraadsverkiezingen kunt U contact opnemen met Mevr. F. van Ellen-Hotterbeex:

France.hotterbeex@skynet.be

Nos conseillers

Au Conseil communal

Claude Antoine Juliette	04-379 50 89	julietteclaudioantoin@skynet.be
Cloes Jojo	0495-59 14 03	joseph.cloes@skynet.be
Déliége Francis dit Tarzan	0492-61 66 34	frdeliege@hotmail.com
Gryson épouse Xhonneux Aurora	0478-36 07 02	aurore.gryson@gmail.com
Hotterbeex épouse van Ellen France	04-379 87 70	france.hotterbeex@skynet.be
Luthers Martin	0499-35 06 75	martoon7@hotmail.com
Olivier Loïc	0485-11 65 21	loic@youshould.com

Au Conseil CPAS

Defroidmont Anne	0472-58 11 32	a.defroidmont@hotmail.com
Jacob Nicolas	0493-16 27 29	jacobseron@gmail.com
Voncken Blocman Josine	0494-61 67 59	gijvoncken@hotmail.com
Woos Alex	04-376 69 83	woos65@yahoo.fr

Elections communales 2018 :

Premier changement, le nombre d'habitants de la Commune ayant dépassé la barre des 7.000 habitants, **le futur Conseil communal sera composé de 19 Conseillers** en lieu et place des 17 actuels.

Deuxième changement important : **l'effet dévolutif de la case de tête aux élections communales est supprimé.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

La case de tête est située sous le numéro et le logo de la liste et au-dessus des noms des candidats. Elle est l'endroit où l'électeur indique qu'il vote pour une liste sans vouloir modifier l'ordre dans lequel les candidats sont présentés. S'il souhaite néanmoins favoriser un ou plusieurs candidats de la liste, l'électeur doit voter en leur faveur en cochant la case en regard de leurs noms.

Auparavant, lors de la dévolution des sièges, les premiers candidats recevaient de la case de tête (que l'on appelle parfois le pot commun) un nombre de voix supplémentaires en fonction de leur position sur la liste. Une fois le pot commun vide seules les voix de préférence de chaque candidat étaient prises en considération pour l'attribution des sièges.

La Wallonie, depuis mars 2017, a décidé concernant l'élection des conseillers communaux et provinciaux, que les votes en case de tête récoltés par une liste seront comptabilisés uniquement pour déterminer le nombre d'élus auquel cette liste a droit. L'effet dévolutif du vote en case de tête est supprimé, néanmoins la case de tête est maintenue sur les bulletins de vote.

En pratique, **cela renforce le choix du citoyen** puisque les candidats seront élus uniquement en fonction du nombre de voix de préférence qu'ils obtiendront, dès lors **la place du candidat sur la liste n'a plus d'importance !**



Autre changement : le vote électronique est supprimé, **nous retournerons au vote papier.**

Enfin, petite cerise sur le gâteau, la promotion de l'inscription comme donneur d'organes est organisée dans les bureaux de vote, une belle action citoyenne.

Inscription des citoyens étrangers

En perspective des élections communales du 14 octobre 2018, **les citoyens étrangers résidant en Belgique peuvent s'inscrire comme électeur** pour ces élections, suivant certaines conditions.



Les habitants de Dalhem, quelle que soit leur nationalité, sont directement concernés par les décisions prises par les Conseil et Collège communaux, ils ont le droit de donner leur opinion ! **Nous invitons tous les citoyens étrangers à exprimer leur vote.**

Quelles conditions faut-il remplir ?

Etre âgé de 18 ans minimum au 14 octobre 2018 ; Etre inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de la Commune au 1^{er} août 2018 ; Jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques. Pour les ressortissants d'un Etat hors de l'Union Européenne, il faut résider depuis au moins cinq années en Belgique. **Pour s'inscrire, il faut compléter le formulaire d'inscription et le remettre avant le 31 juillet 2018 à l'administration communale : rue de Maestricht 7 à 4607 Berneau.** Vous trouverez ces formulaires d'inscription sur notre site : <http://www.renouveau-dalhem.be> ou à l'administration communale.

Notez que les citoyens étrangers qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000, 2006 ou 2012 **ne doivent plus se réinscrire** comme électeur pour les élections de 2018.

Les brèves du Conseil :

4-05-2017 : Compte communal 2016 :

France van Ellen-Hotterbeex et Loïc Olivier posent différentes questions.

Le receveur régional apporte des corrections, donne certaines réponses mais dans l'ensemble une certaine confusion règne dans la répartition des postes budgétaires.



Nous concluons : L'examen des comptes, en quelques jours, nous permet seulement d'avoir une idée de la réalisation de certains projets communaux. Nous estimons que nous ne sommes pas en mesure de dire si ces comptes sont corrects ou pas. **Les approuver serait faire une confiance aveugle au Collège et au Receveur régional.** Nous n'avons aucune raison de douter de leur honnêteté, mais c'est une responsabilité que nous ne voulons pas prendre, c'est pourquoi **nous nous abstenons.**

Point supplémentaire proposé par Renouveau : Stage de conduite pour jeunes conducteurs :

Aurore Xhonneux-Gryson propose : **D'organiser annuellement, une formation à la conduite défensive dispensée par le « CENTRE DE MAITRISE DU VOLANT », à raison d'une demi-journée, la commune de Dalhem prenant en charge une partie du coût de la formation à hauteur de 50,00 € par participant.** Le prix de cette demi-journée de stage pratique étant fixé à 100,00 €, prime communale déduite.

Les arguments de la Majorité :

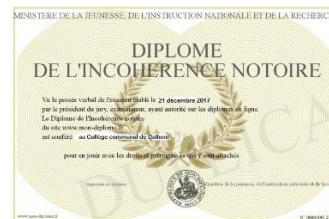
- Il y a dans la commune 500 jeunes entre 18 et 23 ans
- Le budget ne permet pas d'offrir ce stage à tout le monde
- Il serait injuste de favoriser certains et pas d'autres
- La commune de Soumagne qui le propose est sous tutelle financière

Bref quand on ne veut pas, on ne veut pas.



Le point est **refusé** Majorité PS/MR/CDH contre Renouveau.

N.B. ce point est **repris dans le budget 2018 présenté par le Collège** en décembre 2017. Ce revirement abrupt mérite bien un diplôme !

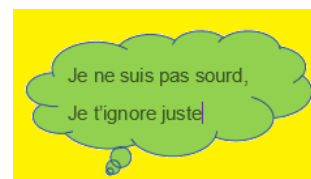


29-06-2017 : Interpellations citoyennes :

Deux mamans d'élèves de l'école de Dalhem ont pris la parole, l'une intervenant sur les problèmes de surpopulation en maternelle et l'autre sur diverses questions de discipline et de sécurité à l'école.

Ariane Polmans, Echevine de l'enseignement, a tenu des propos vagues disant qu'elle entendait les parents mais sans apporter les réponses concrètes que les parents attendaient.

La seule bonne nouvelle à retenir c'est que l'Echevine n'est pas sourde !



26-10-2017 : Modification budgétaire 2/2017 :

Loïc Olivier et France van Ellen-Hotterbeex posent différentes questions sur le service ordinaire puis demandent des nouvelles des différents projets extraordinaires.

Loïc : de nombreux projets ont un budget drastiquement diminué si pas réduit à 0. Nous aimerions savoir pourquoi et où en sont ces projets :

*Aménagement salle des Moulyniers et aménagement logement : en attente de confirmation de subsides.

*Accessibilité PMR salle du Conseil : en attente de confirmation de subsides et du permis d'urbanisme.

*Liaison douce Visé-Berneau : le projet est toujours en cours au bureau d'étude désigné.

*Traçage de pistes cyclables : L Gijsens répond que l'on attend l'entrepreneur, il était prévu de réaliser des pistes cyclables entre Fourons et Warsage et entre le terrain de football de l'Elan et La Tombe à Bombaye.

*Réfection toiture école de Dalhem : en attente de confirmation de subsides.

*Module de jeux extérieur pour école : A Polmans répond que c'est pour l'école d'Aubin et que l'on attend que la cour de l'école soit aménagée.

Force est de constater que notre Collège attend beaucoup, c'est pour cela que, malheureusement, une bonne partie des projets prévus en 2017 sont

REPORTÉS !

30 novembre 2017 : Questions post-conseil :

France van Ellen-Hotterbeex explique : L'article 69 du décret "Missions" du 24 juillet 1997 prévoit la **création d'un Conseil de participation au sein de chaque établissement scolaire** à partir du 1^{er} janvier 1998 : « La circulaire du 24/04/2014, que vous avez dû recevoir rappelle, je cite : aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs d'établissement, l'importance de l'organisation de ce Conseil de participation au sein de leurs établissements scolaires et de pouvoir ainsi l'inscrire dans un véritable partenariat constructif école-familles. **Le Conseil de participation permet le dialogue et le débat entre les différentes composantes de la communauté éducative, favorise la participation de chacun et renforce la démocratie dans l'école...** Chaque établissement doit mettre en place un Conseil de participation ».

Selon nos informations, il n'y a plus sur la Commune de Conseil de participation depuis 2011.

NB : depuis la précédente mandature



Nos questions sont : pourquoi n'y a-t-il plus de Conseil de participation et quand allez-vous remédier à ce manquement ?

Réponse de Mlle Polmans, échevine de l'Enseignement : nous sommes bien conscients du problème, nous avons plusieurs fois invité les directeurs d'établissement à le faire. Nous allons le refaire d'autant qu'avec le nouveau décret cela sera obligatoire.

F. van Ellen-Hotterbeex : c'est déjà obligatoire, qu'attendez-vous encore ?



21-12-2017 : communications :

Lors du Conseil d'octobre, nous avons posé différentes questions sur les remarques de la tutelle concernant le **compte communal 2016**. Mr Philippin, receveur, est aujourd'hui présent pour répondre à ces questions. **Certaines remarques de la tutelle reviennent, en effet chaque année** et nous demandons comment cela était possible.

Le receveur explique que certaines remarques ne sont pas fondées. *Jojo Cloes* demande si le receveur va écrire dans ce sens à la tutelle. Le receveur répond qu'il peut le faire et comme Jojo insiste, il dit qu'il va le faire.

Concernant une autre remarque, il dit que cela sera réglé sur le compte 2017 et/ou qu'il s'agit seulement d'écritures comptables de régularisation.

Bref d'après le receveur, tout est normal : Nous ne pouvons que faire confiance, en effet, nous ignorons quelle est la situation dans les autres communes.

En savoir plus : <http://www.renouveau-dalhem.be/actualites/>

Renouveau = des citoyens au service des citoyens

Vous aussi vous voulez participer et prendre une part active dans la gestion de notre Commune :

N'hésitez pas à contacter nos Conseillers.